



QUOTIENT FAMILIAL

2022/2023

Clôture le 30 octobre 2022

Activité(s) cochez les activité(s) concernée(s) : Scolaire Culturel Club-ado Ecole des sports

RESPONSABLE 1

Connexion internet : oui non

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

☎ Domicile : ____/____/____/____/____ ☎ Portable : ____/____/____/____/____ ☎ Travail : ____/____/____/____/____

Profession : _____

Mail : _____

RESPONSABLE 2

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

☎ Domicile : ____/____/____/____/____ ☎ Portable : ____/____/____/____/____ ☎ Travail : ____/____/____/____/____

Profession : _____

Mail : _____

Votre situation familiale : marié(e) Vie maritale Séparé(e) Célibataire veuf(ve)

Nombre de personnes vivant au foyer : _____ personnes

Personne en situation de handicap au foyer : oui non

ENFANTS

	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	4 ^{ème} enfant	5 ^{ème} enfant	6 ^{ème} enfant
NOM						
PRENOM						
AGE						
ECOLE						

Je soussigné(e), _____ certifie l'exactitude des renseignements et des documents fournis et autorise le service scolaire à m'inscrire sur la liste de diffusion du service.

Signature du/des responsable(s) :

Fait à Saulx-les-Chartreux,

le ____/____/____

Partie réservée à l'administration 🏠🏠🏠🏠

Revenu fiscal de référence : _____

Part supplémentaire : _____

Nombre de part total : _____

Modification en cours d'année 🏠🏠🏠🏠

QF = _____ du ____/____/____

CAF : _____

Motif : _____

QF = _____ du ____/____/____

CALCULER SON QUOTIENT FAMILIAL

Activités concernées

La restauration scolaire, l'accueil du matin et du soir, le transport scolaire, l'accueil de loisirs les mercredis et en période de vacances scolaires, l'Espace Nelson Mandela, les classes de découverte, les séjours, le Conservatoire de Musique, la poterie, le dessin, l'école des sports.

Le quotient est valable du 1^{er} jour de la rentrée jusqu'au dernier jour des grandes vacances de l'année scolaire en cours.

Il doit être recalculé chaque année dès réception de l'avis d'imposition 2022 et **ce, jusqu'au 30 octobre 2022**
Pour tout quotient non calculé au 30 octobre 2022, la facturation se fera au tarif maximum et ne pourra faire l'objet d'aucune réclamation. Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Vous pouvez renvoyer votre dossier sous pli à l'adresse suivante :

Mairie de Saulx les Chartreux / Service scolaire / 62, rue de la Division Leclerc / 91160 Saulx-les-Chartreux

Tél. : 01 69 74 11 25 ou 01 69 74 11 26

- **Par mail** à l'adresse : scolaire@saulx.org
- **En Mairie** aux horaires d'ouverture : Lundi, jeudi, vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Mardi : de 8h30 à 12h30 - Fermé au public l'après-midi
Mercredi de 9h00 à 12h00.

PIECES A FOURNIR (EN PHOTOCOPIE)

- Le formulaire de calcul dûment complété,
- L'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 ou de non-imposition (déclaration unique pour les couples mariés / pacsés ou déclaration personnelle de chaque membre du couple en cas de vie maritale).
ATTENTION, la déclaration pré-remplie ne tient pas lieu d'avis d'imposition.
- Photocopie du livret de famille - pages parent(s) + enfant(s) ou acte de naissance de chaque enfant.
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, eau, téléphone, gaz, quittance de loyer, contrat de location ou d'achat),
- Dernier avis de paiement CAF.

Pour les foyers composés d'enfants de 16 ans et plus :

- Un certificat de scolarité pour les enfants étudiants déclarés avec les parents.

En cas de séparation, et si vous vivez seul(e) avec votre ou vos enfants :

- Le jugement de divorce mentionnant l'autorité parentale et le mode de garde de l'enfant ou à défaut, une attestation sur l'honneur.

Pour les foyers comprenant une personne en situation de handicap :

- Un justificatif de la MDPH ou carte d'invalidité.

Pour les foyers dont le(s) parent(s) est au chômage :

- Une attestation de paiement des ASSEDIC.

Le recalcul du quotient familial en cours d'année scolaire s'effectuera **uniquement** en cas de séparation (présenter un jugement, une attestation d'avocat ou une main courante attestant de la séparation) ou de naissance d'un autre enfant. Tout autre cas (chômage, perte de salaire etc...) sera pris en compte sur le calcul de quotient de l'année suivante.

Une simulation des tarifs du calcul du quotient familial est mise en ligne. Aucun quotient familial ne sera envoyé.



Seules les familles n'ayant pas de connexion internet, pourront recevoir leur facture par courrier.